

# FICHE TARIFS HEBERGEMENT RESTAURATION POUR LES APPRENTIS

## 1 - LA PENSION

Trois régimes sont possibles :

- l'externat
- la demi-pension : repas du midi uniquement
- la pension complète : ce régime concerne les apprentis hébergés dans l'Etablissement.

	Semaine de formation en centre (1)	Semaine de formation en entreprise
Petit déjeuner	<b>1.12 €</b>	<b>1.12 €</b>
Déjeuner	<b>2.85 €</b>	<b>3.85 €</b>
Dîner	<b>2.16 €</b>	<b>3.16 €</b>

- Une carte magnétique est délivrée en début de formation et permet le passage au self.
- Après les cours du vendredi matin, le repas du midi n'est pas servi (à la demande des apprentis). Le service des repas n'est pas assuré le week-end.
- Tout changement de régime en cours d'année doit être formulé par écrit au moins 1 mois à l'avance.
- Les tarifs de repas sont réactualisés en septembre.

## 2 - L'HEBERGEMENT

L'apprenti majeur est logé en chambre individuelle. Les draps doivent être fournis par l'apprenti.

L'apprenti mineur est en étude obligatoire le soir et est logé en internat surveillé (chambre de 4 lits).

Semaine de formation en centre (1)	Semaine de formation en entreprise
<b>16.64 €</b>	<b>32.64 €</b>

## 3 - LA FACTURATION

Une facture est établie chaque trimestre pour l'ensemble des prestations et est payable dans les huit jours suivant la réception.

***(1) les tarifs indiqués tiennent compte de l'aide allouée par la Région Poitou-Charentes et révisées chaque année civile .***